

RÉUNION DU 1^{ER} AVRIL 2019

Convocation : 26 mars 2019

Affichage : 2 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 1^{er} avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-six mars, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Etaient présents : BARBÉ Stéphane, NÉE Marcel, COLARD Antoinette, TRAVERS Chantal, LEPLEY Laurence, GALLE Sandrine, AUBRY Gérard, BIENFAIT Emmanuelle, RENAN Loïc, ROULLAND Alain, LEPOITTEVIN Béatrice, DESMEULLES Sébastien.

Absents excusés : ROINÉ Philippe (pouvoir donné à Antoinette COLARD), GOUPILLOT Sylvie (pouvoir donné à Emmanuelle BIENFAIT), KRYSTEK Betty (pouvoir donné à Béatrice LEPOITTEVIN).

Secrétaire de séance : AUBRY Gérard

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 6 mars 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la salle. Alain ROULLAND indique qu'il regrette l'absence de la trésorière, qui n'aura assisté à aucun vote de budget de ce mandat.

COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Alain ROULLAND, valide à l'unanimité le compte administratif, qui peut se résumer ainsi :

| | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|----------------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 152 171,03 € | | | 150 407,90 € |
| Opérations réelles de l'exercice | 325 742,08 € | 370 470,73 € | 1 337 100,47 € | 1 459 958,10 € |
| Opérations d'ordre de l'exercice | 729 842,24 € | 737 380,57 € | 19 868,73 € | 12 330,40 € |
| TOTAUX | 1 207 755,35 € | 1 107 851,30 € | 1 356 969,20 € | 1 622 696,40 € |
| Résultat de clôture | <u>99 904,05 €</u> | | | <u>265 727,20 €</u> |
| Restes à Réaliser | 70 080,00 € | 5 981,00 € | | |
| RESULTATS DEFINITIFS | <u>164 003,05 €</u> | | | <u>265 727,20 €</u> |

EXCÉDENT A REPORTER : 101 724,15 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT : 164 003,05 €

COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal valide également le compte de gestion de Mme FILLATRE Nathalie, receveur municipal.

DÉCISION EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Au vu de l'augmentation de la population et des services proposés, ainsi que la dégradation des routes communales qui vont devoir faire l'objet de travaux dans les années à venir, Monsieur le Maire propose une augmentation des taux de 2%, ce qui rapporterait 7121 € de recettes supplémentaires au budget communal.

Alain ROULLAND prend la parole pour exprimer son désaccord sur l'augmentation des taxes :

- Les bases ayant déjà été revalorisées de 2,20 %, une augmentation de 2 % reviendrait à une augmentation globale de 4,20 %, et celle-ci serait, à son avis, trop substantielle.
- Les cahiers de doléances issus du grand débat national laissent ressortir le sentiment que les citoyens ne veulent pas voir les impôts augmenter.
- En raison des retards accumulés la commune a déjà perdu beaucoup d'argent public dans le cadre de la construction de la salle. En effet, début 2018, la modification des paramètres d'octroi de la DETR a pénalisé la commune (le projet n'étant plus subventionné à hauteur de 40% mais de 30%). Si le dossier de subvention avait été bouclé plus tôt, la commune aurait pu bénéficier de 10% de subvention supplémentaire. De plus, le retard déjà pris dans la construction de ce bâtiment génère encore des dépenses supplémentaires, notamment la location des locaux modulaires. Il estime le montant du manque à gagner à 70 000 € environ, à ce jour, sur ce dossier.

Stéphane BARBÉ regrette qu'Alain ROULLAND dénonce et critique ce qui est fait sans jamais apporter de solution. En effet, Monsieur le Maire ne peut que constater le retard pris dans la construction de la salle et il le déplore également. Il lui assure qu'à chaque réunion de chantier il insiste sur ce point mais qu'il n'a aucun levier pour faire avancer le chantier plus vite. Par ailleurs, il indique que l'architecte sera présent lors de la prochaine réunion de conseil et que toutes les questions pourront lui être posées. Il précise également que tous les conseillers sont invités à venir participer aux réunions de chantier qui se déroulent tous les jeudis à 17h.

Après discussion, le conseil municipal décide de suivre la proposition de Monsieur le Maire en augmentant le produit des taxes de 2% en 2019.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre (Alain ROULLAND, Béatrice LEPOITTEVIN et Betty KRYSTEK) décide de fixer, pour 2019, les taux d'impositions suivants :

| | BASE | TAUX | PRODUIT FISCAL |
|-------------------|-------------|---------|----------------|
| Taxe d'habitation | 988 300 € | 9,34 % | 92 307 € |
| Foncier Bâti | 1 518 000 € | 15,52 % | 235 594 € |
| Foncier non-bâti | 92 700 € | 43,41 % | 40 241 € |
| | | | 368 142 € |

Sandrine GALLE demande ce qu'il advient de la suppression partielle de la taxe d'habitation. Stéphane BARBÉ répond qu'à ce jour, celle-ci n'a aucun impact sur les rentrées d'argent au budget communal. Il indique ne pas avoir plus d'informations à ce sujet.

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES – CONDITIONS D'AMORTISSEMENT DE CES SUBVENTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir sur 10 ans les participations versées à l'article 204132 (l'éclairage public dans le bourg au profit du SDEM, ainsi que l'installation des abris bus et les travaux de traversée du bourg au profit du Conseil Départemental pour un montant total de 149 419,18 €), et sur 1 an les participations versées sur l'article 20421 (une extension électrique pour un montant de 5699,57 €).

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 12 voix pour et 3 abstentions (Alain ROULLAND, Béatrice LEPOITTEVIN et Betty KRYSTEK), vote le Budget Primitif 2019, qui s'équilibre ainsi :

| | RECETTES | DEPENSES |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Section de Fonctionnement | 1 546 670 € | 1 546 670 € |
| Section d'Investissement | 914 264 € | 914 264 € |
| | 2 460 934 € | 2 460 934 € |

TABLEAU DES SUBVENTIONS 2019

Monsieur le Maire rappelle que, afin de pouvoir subventionner des associations non situées sur le territoire de la commune, il avait été proposé une enveloppe annuelle de 1000 Euros.

La commission Finances a proposé que chaque conseiller municipal, hors maire et adjoints, choisisse une association parmi les vingt-quatre qui en ont fait la demande et qu'une subvention de 100 € lui soit attribuée.

A l'unanimité, le tableau des subventions est fixé ainsi :

| <u>ASSOCIATION</u> | <u>SUBVENTION ACCORDÉE</u> |
|--|-----------------------------------|
| Ass. Sportive et Culturelle de Tollevast | 1 350 € |
| Club Tollevastais de l'Amitié | 700 € |
| Club Tollevastais de l'Amitié (gestion bibliothèque) | 1 242 € |
| Comité d'Animation « La Tollevastaise » | 1 350 € |
| Coopérative scolaire de Tollevast | 1 350 € |
| Coopérative scolaire de Tollevast (classe de neige) | 2 250 € |
| Groupement Jeunes Douve et Divette | 155,20 € |
| Sporting Club Union Douve et Divette | 776 € |
| Horse-Ball Etrier Cherbourgeois | 150 € |
| Anciens combattants de Tollevast | 150 € |
| Les Francas (TAP, CLSH Mercredis et vacances 2018) | 33 291,43 € |
| Les Sirènes de Tollevast | 700 € |
| Souvenir Français | 150 € |
| Tollevast Se Bouge pour l'Ecole | 1 350 € |
| ADMR | 100 € |
| AFARES | 100 € |
| Association Femmes | 100 € |
| Ensemble CHPC (Soins Palliatifs) | 100 € |
| France Alzheimer | 100 € |
| La Ligue contre le cancer | 100 € |
| Association « Le Drakkar du Désert » | 100 € |
| Association des Paralysés de France | 100 € |
| Association des Aveugles et Malvoyants de la Manche | 100 € |
| REVES Manche | 100 € |

Le montant total de ces subventions s'élève à 45 964,63 € et sera prélevé sur l'article 6574.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Dans l'attente du versement des subventions, l'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à contracter une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire, autant de fois que nécessaire et dans la limite de 200 000 euros. Cette autorisation reste valable jusqu'à la fin du mandat en cours.

LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire indique que le logement communal situé au n°14 Le Presbytère a été laissé libre par les anciens locataires au 10 mars 2019. Celui-ci a été repris au 1^{er} avril.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à rembourser la caution aux anciens locataires et à signer un contrat de location avec le nouveau locataire pour un loyer mensuel de 420 €uros.

URBANISME

Permis de Construire :

- LEMAGNEN Gontran – 59, Le Vurfrêne : Construction d'un abri pour véhicule.
- OZOUF Philippe – 22, Les Jouannes : Extension d'un hangar

Certificats d'Urbanisme :

- GARRAULT Jean-François – Les Chèvres : Construction d'une friterie / Grill / Rôtisserie.

Déclarations Préalables :

- MUR Michel – 2, Les Jouannes : Changement de toiture et modification d'ouvertures.
- Groupe BATISO – 150 La Longue Chasse : Pose de panneaux photovoltaïques.
- BELHACHE Hubert – 25 Le Flaquet : Dépose d'une véranda et reconstruction d'un volume annexe.
- BREDY Olivier – 164 La Longue Chasse : Construction d'un abri de jardin.
- MILLION Ludovic – 5 Les Jardins de la mairie : Construction d'un abri de jardin.

CONCESSIONS CIMETIÈRE : MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DE L'ENCAISSEMENT

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que jusqu'ici les recettes des concessions du cimetière étaient pour les deux tiers perçues par la commune et pour un tiers par le CCAS. Lors des prochaines élections, le Centre Communal d'Action Sociale sera intégré au budget communal. C'est pourquoi il est proposé à l'assemblée que l'intégralité des concessions soit encaissée par la commune.

Pour rappel, les tarifs des concessions sur la commune de Tollevast sont les suivants :

- Concession de terrain pour 30 ans : 110 €
- Concession de terrain pour 50 ans : 220 €
- Concession pour un caverne pour 30 ans : 110 €
- Concession pour un caverne pour 50 ans : 220 €
- Concession columbarium pour 15 ans : 310 €.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour le maintien de ses tarifs et pour l'encaissement de l'intégralité des recettes sur le budget communal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Élections européennes : L'unique tour des élections européennes aura lieu le dimanche 26 mai 2019. Le tableau des tours de garde est rempli par les élus.
- Commission voirie : Une réunion est prévue le jeudi 11 avril à 18h.
- City Park : Des plaintes sont parvenues en mairie, car l'accès aux jeux du city est devenu difficile en raison de groupes de jeunes qui stationnent à l'entrée. Les élus y passent régulièrement, et la gendarmerie a été prévenue.
- Regards d'eaux pluviales aux Amontoux : Alain ROULLAND indique que, depuis la dernière réunion, les regards d'eaux pluviales ont été nettoyés, comme demandé. Or, celui à la sortie du lotissement des Amontoux a été oublié. Marcel NÉE demandera aux employés communaux de s'y rendre.
- La prochaine réunion se tiendra le mercredi 15 mai 2019 à 20h30.

Fin de la séance : 22h00